



Collectif 
des
Garrigues

Année 2016-2017

Valorisation de la biodiversité – Terracoopa, une coopérative maraîchère en garrigue



*Oriane Pontet
Guilhem Battistella
Diana Mosquera Munoz
Noémie Legras
Johanna Barthelemy
Maude Khalil-Lortie*



FICHE 1 : ACTIVITE ENTREPRENEURIALE « GARRIGUES » - PRODUCTION

Description de l'activité

La coopérative dirigée par Joseph Leblanc exerce de multiples activités sur le domaine de Viviers à Clapiers, la principale étant l'activité maraîchère biologique. Ce domaine de 200 ha est composé pour moitié de forêt (pinède) et pour autre moitié de terres agricoles. La coopérative loue une partie des terres depuis 2012 pour un bail de 18 ans. Le domaine a été racheté par la métropole en 2010.

C'est une coopérative d'activité et d'emplois qui sert également d'espace test-agricole. Il y a 35 personnes avec un projet agricole, un tiers de maraîchers, un tiers de paysagistes et élagueurs et un tiers de consultants en bureau d'études. Le domaine sur lequel sont présents les agriculteurs représente aujourd'hui environ 10 ha et comprend une partie de terres cultivées directement et une partie avec des serres. Chaque agriculteur rejoignant la coopérative se voit attribuer une serre et un demi-hectare de champ.

Zone de garrigue concernée

La zone du domaine de Viviers gérée par la coopérative représente 10 hectares mais ce n'est plus de la garrigue depuis de très nombreuses années. Lorsqu'ils sont arrivés sur le site, l'écosystème était déjà cultivé depuis plus de 50 ans. Avant les années 1950, des moutons venaient pâturer et valorisaient la garrigue, puis le milieu s'est fermé au cours du temps (envahissement par la pinède). Quelques espaces de garrigues comprenant des plantes aromatiques typiques sont encore présents autour de l'exploitation et en bordure de la forêt qui est très présente autour des zones cultivées. La forêt est de type "Pinède méditerranéenne de pins mésogéens endémiques", code Corine Biotope 9540.

Réglementation et zonage

Il n'existe pas de réglementation spécifique du fait que l'activité concernée soit en zone de garrigue. Le domaine est zoné agricole ce qui confère des avantages. En effet, cela permet aux agriculteurs d'avoir droit à des serres et des installations agricoles, comparé aux zones péri-urbaine.

Structure

Le choix d'être une coopérative a été fait afin de pouvoir aider des personnes à commencer une activité d'exploitant agricole sans avoir à s'endetter. C'est donc un projet qui se veut avant tout économique. Cela permet de mutualiser la comptabilité, la gestion administrative et le matériel agricole afin de faciliter l'arrivée de nouveaux agriculteurs et leur essor, les maraîchers quittant ensuite la structure pour devenir indépendants.

Moyens

Financiers : À la création de la coopérative, les financements ont été apportés via un emprunt bancaire, des subventions de la Région et du Département et par l'argent des personnes initialement présentes dans le projet (les premiers maraîchers).

Pour les moyens de fonctionnement de la coopérative, des subventions de l'Europe sont attendues et la Région continue de subventionner chaque année. Chaque adhérent paie 1500€ par an en début d'année. Cela permet de financer les outils de production (serres, tracteur...) et les charges partagées (assurances, eau...). De plus, chaque adhérent

souhaitant rester dans la coopérative donne un montant proportionnel à son chiffre d'affaire afin de devenir associé et de contribuer à l'augmentation du capital.

Humains : Il y a seulement deux salariés permanents dans la structure, Joseph Leblanc, qui est le directeur et fondateur de Terracoopa et une comptable présente à temps partiel. En ce moment, il y a 35 personnes exerçant leur activité individuelle au sein de la coopérative (dont 13 agriculteurs), mais le chiffre fluctue selon les années.

Matériels : La coopérative a investi 80 000€ pour du matériel, principalement agricole: les serres, un réseau d'irrigation, un tracteur et divers autres outils agricoles.

Modèle économique (Marchés, concurrence, productivité, performance et rentabilité)

La coopérative héberge la vente de chaque entrepreneur, que ce soit des produits issus de l'agriculture, de l'élagage ou encore de la prestation de service. Les ventes sont individualisées pour permettre à chacun d'avoir un salaire.

60 % des légumes sont vendus au sein de la Métropole.

Les produits vendus sont valorisés au maximum et sont en circuit-court, le gaspillage est réduit au minimum. Les bénéfices ne sont pas très importants car le principe de la coopérative est d'aider des personnes à démarrer dans le milieu agricole, leur production n'est donc pas très importante les premières années.

Il existe de la concurrence, comme pour chaque production maraîchère, notamment avec les revendeurs. Même s'ils doivent tirer un peu les prix vers le bas, ils arrivent à vendre et à s'en sortir.

La valeur marchande de la coopérative fluctue beaucoup, notamment à cause du fait que le nombre d'agriculteurs varie d'année en année, elle se trouve entre 30 000 et 50 000€.

Selon Mr Leblanc, le modèle économique fonctionne bien et est rentable. Cependant, il repose sur les subventions qui financent la structure et sur le soutien du public. De plus, la rentabilité dépend également de la production agricole et de la quantité de légumes produits.

Subventions - aides

Comme il a déjà été mentionné précédemment, la coopérative reçoit de nombreuses subventions financières qui lui permettent de subsister. Lors de la création, des subventions du département et de la région ont été touchées, ainsi que celles provenant de fondations ou d'entreprises (AG2R La Mondiale, Réseau de Transport d'Electricité).

La région continue de financer la coopérative et a notamment aidé pour l'achat de matériel agricole, tel que les serres ou le tracteur.

Cette année, la coopérative a fait la demande d'une subvention au Fonds Social Européen et attend de toucher celle-ci.

Perspectives de développement

Monsieur Leblanc a des ambitions importantes, notamment le fait de reproduire ce qu'il a fait à Viviers sur d'autres territoires et pour d'autres activités, comme par exemple la viticulture, l'élevage ou l'arboriculture. Le but serait de reprendre le même modèle mais en l'améliorant, principalement au niveau de la fonction et de la gestion. Il a terminé en précisant que pour refaire ce genre de projet, il est principalement question d'opportunité foncière car il y a énormément de concurrence pour acheter des terres.

Schéma du réseau de fonctionnement économique

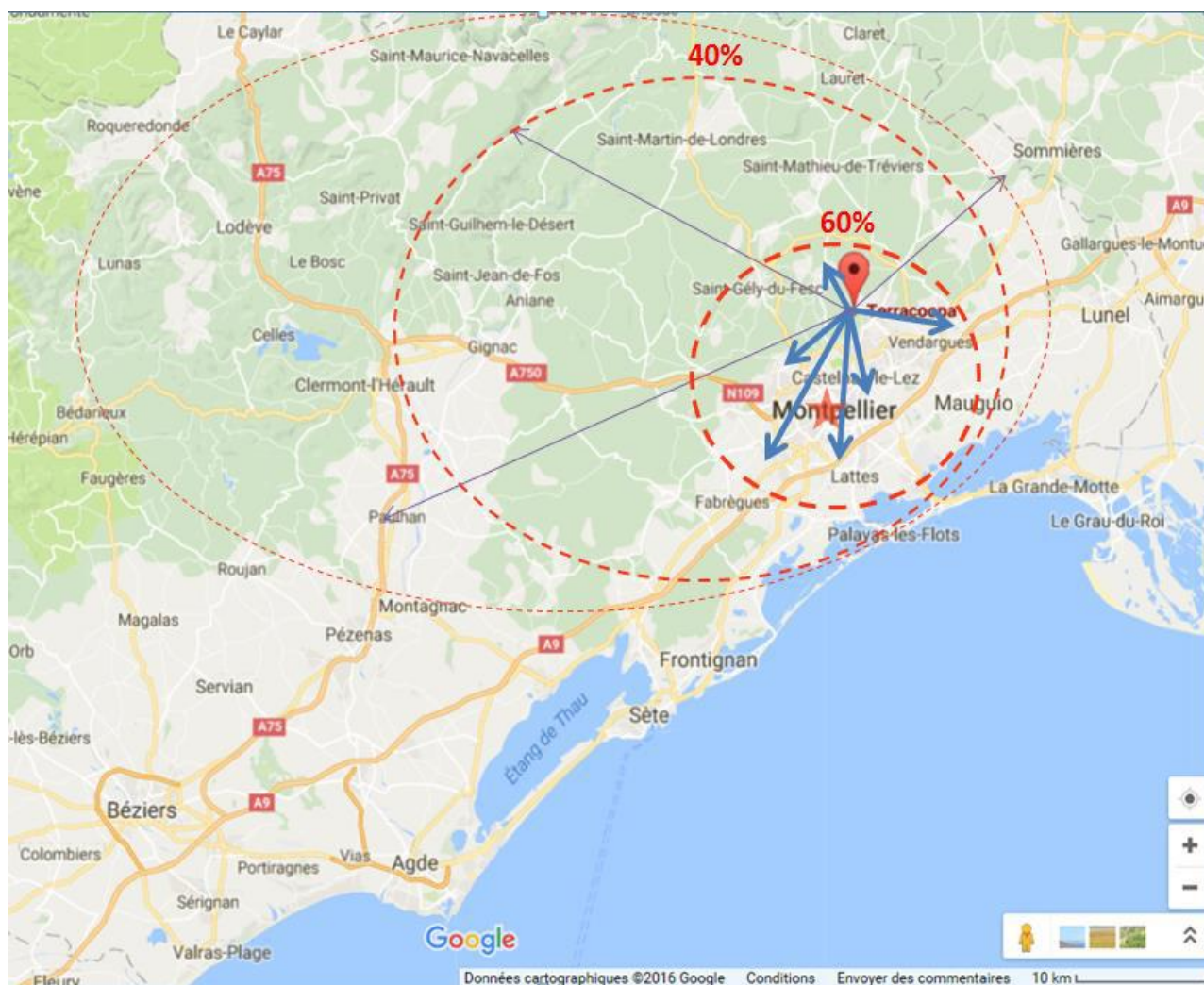







Figure 1 : Flux des ventes et aires d'influence de la coopérative maraîchère Terracoopa

Légende :

	Flux principal de vente de Terracoopa : paniers et boutiques de producteurs, restauration collective, magasins biologiques, marchés locaux
	Flux secondaire de vente de Terracoopa : magasins de producteurs, restauration collective, magasins biologiques
	Zone où Terracoopa exerce la majeure partie de ses activités commerciales et où sont situés une grande partie des acteurs associés
	Aire d'influence principale : la métropole (60% des ventes)
	Aires d'influence secondaire et tertiaire : le département (40% des ventes)

FICHE 2 : DESCRIPTION ET ANALYSE SOMMAIRE DES PRINCIPAUX IMPACTS DE L'ACTIVITE SUR L'ENVIRONNEMENT

MILIEU PHYSIQUE

Sol

Le sol (terre utilisable) du domaine est très fin dans la partie haute (coteaux), qui borde la forêt et est la partie « garrigue ». Le reste du sol dans la plaine est plus fertile, nécessaire pour permettre aux légumes de pousser.

La terre est très argileuse, notamment dans la partie réservée à la permaculture.

Afin de se renseigner sur la fertilité du sol, des analyses furent réalisées la première année. Ils effectuent régulièrement des tests pour les nitrates.

Terracoopa utilise essentiellement du compost produit par des déchets verts provenant de la Métropole pour améliorer son sol. Il s'agit d'un amendement pour améliorer la qualité du sol. Ils utilisent également de façon ponctuelle des engrais biologiques à faible teneur en azote. De manière à enrichir davantage leur terre, Terracoopa recherche actuellement du fumier. La coopérative utilise aussi des engrais biologiques.

Concernant les traitements, seuls très peu sont utilisés, un peu de cuivre, soufre et BT (*Bacillus thuringiensis*).

Eaux

Le ruisseau de Cassagnoles traverse le domaine de Viviers.

L'irrigation de l'intégralité du domaine se fait par un système de goutte à goutte ou à aspersion avec de l'eau en provenance du Rhône, filtrée par un filtre à particules à 100 microns. Cela permet une économie de l'eau, avec une consommation que la coopérative juge faible (3000-5000 m³/an).

MILIEU NATUREL

La faune présente sur le domaine est peu importante (sangliers, rongeurs, rapaces...). Les herbes aromatiques dans la garrigue en lisière, les pins ainsi que les arbustes variés dans les haies constituent l'essentiel de la végétation.

Mesures de prévention des dégâts

La pression des ravageurs étant faible, peu de mesures de préventions sont prises. Toutefois des dégâts de campagnols sont régulièrement constatés. En réponse à cela, des piquets à rapaces sont disposés sur les cultures en plein air.

Des clôtures électriques ont été placées autour de la parcelle en permaculture afin d'empêcher le passage des sangliers, très nombreux et qui font de gros dégâts. Elles semblent inefficaces. Les chasseurs prélèvent quelques individus mais les populations sont toujours trop importantes.

Présence de haies

Des haies naturelles (ripisylves) composées d'essences variées sont présentes sur le domaine le long du ruisseau, ainsi que des haies plantées avec des arbres fruitiers divers (vente de fruits en plus des légumes). Terracoopa envisage une haie par bouturage de frênes.

PAYSAGE ET PATRIMOINE

Patrimoine naturel

Les personnes travaillant dans cet environnement s'y attachent vite grâce au travail quotidien dans la nature et à la beauté du lieu. Ce paysage est considéré comme un « poumon vert » car il est très proche de la ville et attire ainsi les gens désireux de se balader en pleine nature. Les deux objectifs de la Métropole en rachetant ce domaine étaient de permettre une activité agricole dans la zone, mais aussi de créer un espace de récréation et de loisirs.

Utilisation du paysage

Terracoopa essaye d'aménager des paysages assez différents sur les 10 hectares du domaine. Ainsi, nous retrouvons une plaine productive (avec des serres) intensément travaillée. Les coteaux sont utilisés de manière un peu plus extensive et pour finir quelques parcelles de permaculture expérimentale sont présentes. Les haies déjà existantes sont maintenues au maximum. Par cette diversité de milieux, Terracoopa cherche à maintenir une richesse écosystémique.

Évolution du paysage

Le changement de paysage le plus fulgurant que Terracoopa ai pu remarquer fut celui entraîné par la disparition des pratiques d'élevage il y a plus de 50 ans. Ce phénomène causa un développement important de la forêt, fortement présente aujourd'hui sur la zone. Auparavant, le domaine était privé et utilisé pour la viticulture. Due à une crise de surexploitation agricole en 2000, les vignes furent arrachées. L'année précédant l'activité de la coopérative, les terres furent louées à des melonniers, puis finalement furent rapidement rachetées par l'agglomération.

Esthétique du paysage

Les seuls éléments de la coopérative qui gâchent l'esthétique du paysage sont les serres. Des tentatives de camouflages par des pousses de houblon furent mises en place mais n'ont pas correctement fonctionnées. Le seul moyen pour cacher au mieux les serres fut de les laisser sur la partie de la zone la moins visible.

ACTIVITES HUMAINES

Activités au sein de Terracoopa

Pour être accepté au sein de Terracoopa, les demandeurs doivent avoir une démarche d'agriculture biologique et être prêts à travailler en collaboration avec d'autres agriculteurs. Le projet présenté doit avoir une faisabilité technique vis-à-vis de l'environnement et les

candidats une certaine expérience dans le domaine agricole (stage, formations professionnelles...).

Une inspection par un contrôleur de l'agriculture biologique est faite deux fois au cours de l'année (contrôle des parcelles, analyses du sol...) afin de s'assurer que les démarches d'agriculture biologique sont respectées par les membres de la coopérative.

Activités autour de Terracoopa

Les autres activités qui ont lieu dans ce paysage sont notamment la viticulture, les loisirs (balades), la chasse et du maraîchage conventionnel.

RISQUES ENVIRONNEMENTAUX

Le plus gros problème environnemental rencontré est celui de la présence de sangliers ravageant la plupart des cultures. De plus, les risques d'incendies présentent un danger important. En effet, les pins présents sur la zone, qui ont déjà brûlés auparavant, présentent un risque non négligeable. Pour diminuer au maximum le risque encouru Terracoopa utilise la vigne et les cultures rases comme pare-feu naturel.

Pour finir, un risque d'inondation existe également. Un aménagement des canalisations pour faciliter les évacuations d'eau et éviter des débordements a été mis en place.

En ce qui concerne les activités de Terracoopa, elles ne semblent pas avoir directement un impact sur les risques écologiques.